

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Département du Gers

Syndicat Mixte des 3 Vallées

Nombre de membres

En exercice : 89
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille VINGT SIX, le 12 février

Date de Convocation : 22 janvier 2026

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à PAVIE sous la présidence de M. Etienne SAVARY, Président.

Objet

Compétence eau brute :
montant redevance 2026

Membres présents Mme, MM :ALFENORE, AUTIE, BLAY, COUDERC, DAUZIER, EVERLET, FALCO, JACQUART, LABORDE, MICHELIN, MOTTA, ROUCOLLE, ROY, SEMPASTOUS, SERES, URIZZI.

Ont reçu pouvoir de vote en leur noms : M.SAVARY de M.DUCOS Alain , M.ROUCOLLE de Mme BIGNON Edith, M.ALFENORE de M.BROQUA Thierry.
M.ALFENORE est nommé secrétaire.

En préalable, le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la première réunion du Comité tenue le 05 février 2026, le quorum n'avait pas été atteint ce qui n'a pas permis de délibérer sur les sujets à l'ordre du jour. Il a donc procédé à une nouvelle convocation avec le même ordre du jour que précédemment, le Comité pouvant alors délibérer valablement sans condition de quorum en application des dispositions de l'article L 2127-17 du CGCT.

Le Président rappelle à l'assemblée que le réseau de distribution d'eau non traitée exploité par le Syndicat est utilisé essentiellement par des particuliers, plus particulièrement pour un usage domestique et pour l'arrosage des jardins, mais aussi par quelques usagers pour un usage domestique ou/et professionnel.

Pour assurer l'équilibre financier de cette carte de compétence, compte tenu des dépenses prévues au budget primitif, il propose de fixer le montant de la redevance forfaitaire annuelle tel qu'il suit :

- Usage domestique : **167 €** (cent soixante-sept euros)
- Usage domestique et/ou usage professionnel : **334 €** (trois cent trente-quatre euros)

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré DECIDE :

DE FIXER le montant des redevances forfaitaires annuelles d'usage du réseau d'eau brute pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Président

E.SAVARY

